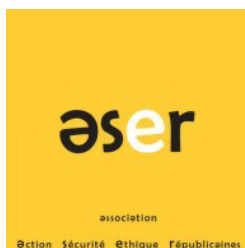


## 7<sup>e</sup> Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes

Genève, Suisse, le 1<sup>o</sup> septembre 2021



### Transparence et établissement de rapports

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les délégué·e·s,

Monsieur le Président la Transparence est un outil fondamental dans la prévention des violations des droits de la personne et ce n'est pas un hasard si l'on retrouve cette préoccupation dès l'article 1<sup>o</sup> du TCA qui précise qu'un de ses buts est de « Promouvoir la coopération, la transparence et l'action responsable des États Parties dans le commerce international des armes classiques et bâtir ainsi la confiance entre ces États. »

Il y a trois mots clés : « transparence ; responsable ; confiance » qui donnent au reste du texte une direction précise quant aux futurs travaux des conférences des États. Ces mots sont interdépendants particulièrement dans le cadre de la régulation des transferts d'armes et du combat contre le trafic illicite des armes classiques. C'est en effet le manque de Transparence qui permet dans de nombreuses situations le détournement de l'usage de ces mêmes armes (notamment des articles 6 et 7) comme nous pouvons malheureusement l'observer notamment en Afghanistan, en Amérique latine, en Éthiopie, en Libye, en Palestine, en République Démocratique du Congo, en Syrie, au Yémen.

Monsieur le Président, la Transparence, notamment à travers les rapports annuels sur les exportations d'armes classiques, est le seul moyen pour les sociétés civiles, dont les ONG sont parties, ainsi que pour les parlementaires de contribuer aux efforts des États au respect de leurs engagements internationaux, notamment ceux relatifs aux droits international des droits de l'Homme et au droit international humanitaire.

En cela la transparence est bien plus qu'une coopération ou un échange d'information entre les États elle représente l'esprit et la bonne foi dans lequel les États s'engagent.

Les réticences que révèlent les pratiques de certains d'entre eux, dont font malheureusement partie les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ne sont pas nouvelles. Cependant leur demande insistante de reconnaissance de leur légitimité auprès de leurs propres citoyens·es montre qu'il existe une marge de progression sensible dans leur approche de cette transparence car la reconnaissance ne s'oblige pas, elle se fait dans un mouvement libre d'observation des modes d'action des États.

Monsieur le Président nous sommes aussi préoccupés par le nombre insuffisant de rapports annuels remis par les États au secrétariat du TCA, 25 n'ont encore jamais envoyé de rapport et

plus de 10 États refusent que ceux-ci soient publiés. Enfin un pays comme l’Afrique du Sud, également membre de l’Arrangement de Wassenaar n’a pas soumis de rapport pour cette année.

Monsieur le Président pour avoir suivi depuis 2001 la mise en place du Programme d’action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et qui avait fait naître une espérance immense, j’ai pu constater combien l’absence d’obligation avait ralenti les progrès attendus pourtant par des centaines de millions de personnes qui subissent chaque jour la violence ou la menace de la violence des armes dans le monde.

C’est pour cela qu’Action Sécurité Éthique Républicaines soutient votre première proposition d’obligation dans votre document : « *Strengthening efforts to eradicate the illicit trade in small arms and light weapons and ensure efficient stockpile management.* » dans le paragraphe concernant la transmission des informations.

: « *States Parties **should** provide information on their national practices relating to “mitigating measures” in the context of Article 7(4), including related to stockpile security: what these can be and how they are implemented.* »

Merci monsieur le Président

Pour ASER,

Benoît Muracciole  
Président